



Réseau français des villes éducatrices



Communiqué de presse - 22 avril 2020

## *Vers un déconfinement éducatif coconstruit*

Le président de la République a annoncé une reprise de l'École à partir du 11 mai. Le ministre de l'Éducation nationale a indiqué hier les premières modalités du retour progressif à l'école alors qu'une concertation de deux semaines devait avoir lieu.

Ces annonces renforcent la nécessité qu'une telle concertation ait lieu avec tous les acteurs éducatifs concernés par le quotidien de l'École : personnels de l'Éducation nationale, collectivités locales, parents et associations complémentaires de l'Enseignement public, intervenant dans les temps scolaires et périscolaires.

Les objectifs doivent être d'abord d'assurer la sécurité sanitaire mais aussi de redonner aux élèves, aux enfants et aux adolescents, les repères qu'offre un cadre éducatif collectif.

Les impératifs sanitaires sont premiers ; cependant la qualité d'un retour dans un collectif, dans des espaces scolaires et périscolaires est toute aussi importante. Il s'agit de créer toutes les conditions pour un déconfinement confiant.

### **Les acteurs de la communauté éducative mobilisés pour habiter à nouveau l'École**

La place des enseignants dans cette réflexion est indispensable. Celle des agents des collectivités locales ne l'est pas moins, de même que celles des intervenants associatifs, animateurs des temps périscolaires, étroitement complémentaires des temps scolaires. Se passer de leurs avis, de leurs savoirs d'usage reviendrait à les considérer comme de simples exécutants alors qu'une fois de plus tous ont pris leurs responsabilités et fait la démonstration de leur expertise professionnelle dans cette période inédite.

Les parents doivent bien évidemment être également acteurs de cette réflexion.

### **Les périmètres utiles à cette réflexion**

L'ensemble des fonctions devant être assurées pour le fonctionnement scolaire et périscolaire ne relève pas exclusivement du champ de l'Éducation nationale. Le gouvernement doit prendre en compte l'ensemble de ces fonctions. Il conviendrait donc d'associer d'autres ministères à la réflexion.

Enfin, cette réflexion ne peut relever du seul niveau national. La mise en place simultanément d'espaces de réflexion territoriaux réunissant tous les acteurs de la communauté éducative et les représentants de l'État concernés permettra la déclinaison territoriale du cadre national tout en prenant en compte par des initiatives ciblées les situations et besoins locaux.

Aussi nous souhaitons que les propos du président de la République invitant le 13 avril à travailler à partir de consultations se traduisent dans les faits. Nous pensons en effet que ce serait une erreur de considérer comme suffisant le recueil de notre positionnement au terme d'un travail auquel nous n'aurions pas participé.

Nous sommes dès à présent disponibles, pour travailler aux solutions dans le détail et collectivement. Nous demandons que ce travail puisse être conduit dès cette semaine.